



Le 19/02/2018

Territoriaux de Pantin

TOUT VA BIEN...

Pour qui ?

Pas pour beaucoup de nos collègues en tout cas.

Les aide-soignantes qui sont toutes tombées en arrêt d'épuisement fin 2017, que l'on a remplacées par des stagiaires des écoles (que l'on ne paye pas) pendant les vacances de Noël.
La réorganisation de leur service et la journée de 10h n'y sont sûrement pour rien.

Les secrétaires de l'accueil social qui tombent malades les unes après les autres mais ce n'est pas la conséquence de leur réorganisation non plus.

Les animateurs placés dans des conditions de travail telles qu'ils gèrent comme ils peuvent les situations qui se présentent à eux. Quand ils alertent leur hiérarchie, silence radio.

Mais les moyennes sont correctes nous répond la direction.

Il y a 17,2 enfants en moyenne par animateur. **Une moyenne n'est pas le reflet de la réalité.** Les êtres humains ne se coupent pas en 0,2. **Expliquez-nous ce qu'est 0,2 d'un enfant.**

La direction nous a aussi parlé de retraités pour encadrer la pause-méridienne.

L'alarme sociale avec préavis de grève à compter du 5 mars a été déposée le 12 février. L'administration ne peut nous recevoir que le 2 mars...

Les équipements de protection individuelle, notifiés dans les documents uniques de prévention des risques professionnels ne sont jamais arrivés dans les écoles.

Le temps de change n'est toujours pas appliqué dans les services concernés (voirie-propreté, espaces verts) **après avoir déclenché l'alarme sociale avec préavis de grève il sera appliqué le 5 mars pour la voirie propreté et leur tenue sera enfin nettoyée en entier (nous attendions cela depuis 2015)**

Dernièrement nous est remonté que l'administration répondait aux agents que les avancements de grade ou promotion interne était décidés avec les syndicats.

Que nenni ! ils nous ont fait l'aumône de pouvoir choisir 4 noms pour qui nous avons priorisé l'ancienneté.

Des économies sont faites aussi sur le déroulement de vos carrières en ne mettant pas d'avis satisfaisant sur la manière de servir c'est le rapport de la cour des comptes qui le dit.

Le traitement de votre situation dépendra en grande partie de votre catégorie hiérarchique,

Un cadre A qui a des problèmes quels qu'ils soient passera dans un autre service, un titulaire de catégorie C qui s'oppose à son encadrant et a raison sur le fond sera convoqué en entretien disciplinaire, quand au contractuel il sera licencié.

Chaque agent quelque soit son statut a des droits que nous nous efforçons de faire respecter au quotidien.

Vous avez tous reçu le courrier de notre employeur garantissant le 13ème mois (**la délibération étant passée au conseil municipal en 1973 il est figé comme acquis car voté avant 1984 donc on ne peut pas y toucher**)

Pour le reste il y a aussi eu une délibération.

Ce qui doit vous inquiéter c'est tout ce dont- il n'a pas parlé :

Le protocole des assistantes maternelles pour lequel l'administration devait modifier l'intitulé des heures supplémentaires.

Les 35h pantinoises qui ont elles aussi fait l'objet d'une délibération en 1982 après un accord d'expérimentation signé avec le préfet.

L'heure de sport.

Vous pouvez consulter le rapport de la chambre régionale des comptes sur internet, il est public.

A notre connaissance **la prime d'installation** n'a pas été versée aux 25 stagiaires alors que c'était acté en comité technique.

L'administration a fait traîner les choses jusqu'en septembre car un décret recadrant son versement a été publié en juillet. **Auparavant les stagiairisations étaient faites au 1^{er} avril**

Nous vous rappelons que nous avons refusé de voter la suppression de cette prime et que par conséquent l'employeur ne stagiairisait que **25 agents** au lieu de **100**.

Maintenant qu'il n'est plus obligé de la verser, **tous les agents de catégorie C présents depuis plus d'un an doivent être stagiairisés.**

Certaines communes (Noisiel) ont suspendu **l'application du jour de carence.**

A Pantin, c'est **la double peine** avec la proratisation des RTT et le jour de carence, nous avons demandé sa non application en comité technique, nous attendons la réponse.

Nous vous informons qu'un projet de **numérisation de l'administration** se prépare et que ce sera l'occasion de **supprimer des postes.**

Si le travail fait par des administratifs ou des encadrants intermédiaires peut être réalisé par des machines, il n'y aura plus besoin de ces agents.

Ces futures suppressions s'ajouteront aux 112 postes vacants du tableau des effectifs budgétés et non pourvus.

La C G T se battra jusqu'au bout pour les services publics rendus dans l'intérêt général par des fonctionnaires sous statut ce qui protège, en principe, les agents et les usagers de l'arbitraire, de l'abus de pouvoir et du clientélisme.

TOUS LES SYNDICATS SAUF LA CFDT APPELLENT LES AGENTS DES SERVICES PUBLICS à MOBILISATION LE 22 MARS 2018.

Le syndicat C G T de Pantin dépose un préavis de grève auquel se joint le syndicat UNSA de Pantin.

MACRON A DÉCIDÉ LA DESTRUCTION DE NOTRE STATUT , COMMENCÉE SOUS SARKOZY CONTINUÉE SOUS HOLLANDE , IL VEUT ACHEVER LE RESTE.

Pour la C G T

Isabelle Garrivet

Secrétaire Générale

Membre de la direction fédérale

